



**Commune de Lendou en Quercy**

**Département du Lot**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Lendou en Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Delphine LAFARGUE, maire.

### **Présents :**

Lucile BLANJOU, Florian BORD, Didier BOUTARD, Patrice CARRIÉ, Patricia CHIABAÏ, Sébastien DARNIS, Jérôme DELPECH, Christelle FERREIRA, Isabelle FRANÇOIS, Marine GÉNIBRÈDES, Hélène HÉRAUD, Lionel JOLY, Delphine LAFARGUE, Pascal MARTIN, Philip PUGH, Isabelle RESSÉGUIER, Patricia SOLACROUP, Marie-Line UHDE, Bernard VIGNALS.

**Pouvoir : /**

**Absents excusés : /**

**Secrétaire de séance : Marine GENIBREDES**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars

### **Délibérations :**

- 2026/30 : Vote des taux des contributions directes locales
- 2026/31 : Vote du budget principal 2026
- 2026/32 : Vote du budget photovoltaïque 2026

**Questions diverses**

### **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **- 2026/30 : Vote des taux des contributions directes locales :**

Madame la Maire propose au conseil municipal un budget établi avec des taux de taxes identiques à l'année précédente et de ne pas augmenter ces derniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité des présents, le maintien de ces taux pour le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur l'année en cours.

<b>TAXES :</b>	<b>Taux 2025 :</b>	<b>Taux 2026 :</b>
Taxe Foncière Bâtie	27,74%	27,74%
Taxe Foncière non Bâtie	49,26%	49,26%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,13%	7,13%

**- 2026/31 : Vote du budget principal 2026 :**

Madame la Maire présente et commente le budget de l'exercice 2026.

Après discussion et avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget équilibré en dépenses et recettes selon la balance ci-après :

<b><u>Section :</u></b>	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
Fonctionnement :	710 393,39€	710 393,39€
Investissement :	1 059 022,57€	1 059 022,57€

**- 2026/32 : Vote du budget photovoltaïque 2026 :**

Madame la Maire présente et commente le budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2026.

Après discussion et avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget annexe équilibré en dépenses et recettes selon la balance ci-après :

<b><u>Section :</u></b>	<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Recettes :</u></b>
Fonctionnement :	56 102,97€	56 102,97€
Investissement :	8 528,78€	8 528,78€

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Etablissement d'une commission de contrôle des listes électorales**

Mme le maire explique que nous devons constituer une commission qui se réunit une fois par an afin de contrôler les listes électorales. Cette commission doit être constituée d'un conseiller municipal, le premier arrivé dans le tableau en dehors du maire et des adjoints. Mme Hélène HERAUD est donc désignée, elle accepte ce poste. Mr Pascal MARTIN sera son suppléant.

Cette commission doit également regrouper quatre habitants de la commune qui ne sont pas conseillers. Il est proposé deux titulaires et deux suppléants :

Titulaire	Jean-Michel SOLACROUP	Suppléant	Denis-Jean MARTIN
Titulaire	Michèle MIQUEL	Suppléant	Xavier COUTURE

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Il sera donc demandé aux quatre concernés s'ils sont disponibles pour ce poste.

- **Plantation du mai**

Le conseil municipal et son maire souhaitent organiser une réception pour remercier les électeurs et rencontrer les habitants du village. Il est proposé de planter un arbre dans le jardin communal qui fait face à la mairie de Lendou-en-Quercy. Une réception sera ensuite tenue à la salle des fêtes de St Laurent Lolmie. La date prévue est le 30/05/2026 à 18 heures.

- **Vente de l'ancien terrain de foot de St Laurent Lolmie**

À la suite du précédent conseil, Mme le maire est allée prendre contact avec les parties concernées par la vente du terrain. Il est apparu que le chemin communal traverse actuellement deux propriétés privées.

Mr Tymezyk en accord avec Mr Cormane a émis des contre-propositions concernant la vente du terrain, il a soumis plusieurs plans à Mme le maire qui consistent pour la plupart à détourner ou vendre la route qui passe dans sa propriété et celle de Mr Parriel. Mme le maire soumet ces propositions au conseil qui en prend connaissance. La discussion de ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Levée de la séance à 20h30

La Maire :  
Delphine LAFARGUE

La Secrétaire de séance :  
Marine GENIBREDES

